



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)  
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2021-231 - RESSOURCES - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE  
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le Comptable Public.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget annexe Régie assainissement – est conforme aux écritures du compte administratif de l'ordonnateur. Il en est de même en ce qui concerne les résultats de clôture.

Compte tenu de ce qui précède le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Les résultats du compte de gestion sont synthétisés dans le tableau ci-après :

RECAPITULATIFS DES RESULTATS BUDGETAIRES 2020 DU COMPTE DES GESTION		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	4 338 790,16 €	3 726 862,40 €
DEPENSES	4 071 043,90 €	2 887 916,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	267 746,26 €	838 945,44 €
RESULTAT REPORTÉ A LA CLOTURE 2019	760 699,33 €	1 882 229,50 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	1 028 445,59 €	2 721 174,94 €

**VU** les articles L5211-1et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

**VU** le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

**CONSTATANT** que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSTATANT** que l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, retracées dans le compte de gestion 2020, sont conformes au compte administratif 2020,

**CONSTATANT** que les résultats de clôture 2020 tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif,

#### DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DÉCLARE** que le compte de gestion 2020 – budget annexe Régie assainissement – n'appelle ni observation, ni réserve et **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/06/21  
 Affiché le : 05/07/21  
 Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21  
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23359-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET